

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement technique de Sainte-  
Sophie

6212-03-122

**Mémoire adressé au**

**Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement**

**Agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Sainte-Sophie**

6 février 2020

Jacques Bouchard

C'est à titre de citoyen de St-Jérôme, fortement préoccupé par l'urgence climatique et écologique que je désire faire part de mes commentaires et de mes réflexions et de demander au BAPE de ne pas recommander au gouvernement de donner suite à la demande d'agrandissement du lieu d'enfouissement (LET) de Ste-Sophie tel que déposé.

Je suis convaincu que plusieurs éléments du projet contreviennent aux principes de développement durable sur lesquels le BAPE doit s'appuyer pour faire ses recommandations.

Je suis une personne retraitée de la fonction publique et j'ai occupé pendant 20 ans un poste de représentant régional pour la région Laurentides-Lanaudière-Outaouais, puis les 8 dernières années d'activité professionnelle le poste de secrétaire général du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec. Présentement, à titre bénévole j'agis depuis 10 ans à titre de secrétaire au sein du Conseil d'administration d'ATTAC-Québec (Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'Action citoyenne) qui a notamment comme mandat de mener des campagnes de sensibilisation sur le fonctionnement des marchés financiers, les paradis fiscaux, la nécessité de mesures fiscales internationales et d'un fonds international de développement, ainsi que sur les effets de la spéculation et des accords de commerce sur la croissance des inégalités sociales et sur les dérèglements climatiques et environnementaux.

Tout d'abord, je désire faire mention que c'est la deuxième fois que je contribue aux travaux du BAPE concernant ce site d'enfouissement. Il y a trente ans je résidais à Ste-Sophie et déjà j'étais préoccupé par la gestion des déchets (à l'époque c'était le terme utilisé) et des conséquences négatives potentielles notamment sur la nappe phréatique notamment dans un milieu où les résidences ne sont pas desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout et sur les effets sur la qualité de l'air. Ces préoccupations demeurent présentes.

Encore aujourd'hui, je suis préoccupé par ces risques inhérents à l'accumulation de contaminants. Considérant la durée de décomposition et de la toxicité de ce qui est enfoui, il me semble que toute prise de décision devrait être guidée par le principe de précaution.

La technique a ses limites et, malgré les promesses, des incidents continuent de se produire même dans les milieux des pratiques les plus sophistiquées et réglementées. Les exemples de la centrale nucléaire de Fukushima et la catastrophe qui s'ensuivit et la saga du Boeing 737 en sont des exemples patents. Le désir du profit des entreprises, se fait au mépris des populations. Ce sont les règles du capitalisme qui règnent. Il existe un marché, on va l'exploiter sans tenir compte des externalités. Le court terme au détriment des générations futures.

Sachant le temps de la dégradation des produits enfouis, s'échelonnant sur des centaines voire des milliers d'années, la proposition de post-fermeture est largement insignifiante. Quels legs laissons-nous ?

Ces éléments justifieraient à eux seuls le rejet de ce projet. Toutefois, j'insisterai dans le présent mémoire sur 3 aspects de la proposition d'agrandissement du site qui devraient être considérés sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement tel que soumis par le promoteur.

- La nécessité de revoir notre mode de consommation et son corollaire la gestion des produits consommés avant, pendant et après l'usage
- Les Gazs à effet de serre
- Le milieu humide

## 1-REVOIR NOTRE FAÇON DE FAIRE

Sur le plan climatique et écologique, la catastrophe nous est annoncée depuis longtemps. Relevons le rapport Club de Rome en 1968, du rapport sur *Les limites à la croissance* (rapport Meadows) publié en 1972, l'études de presque 2000 scientifiques produites par le Programme des Nations Unies pour l'environnement publiées en 2015, et aussi les rapports successifs du GIEC depuis 1990. Les pires scénarios sont en train de se réaliser sur nos yeux, en l'espace d'une vie humaine.

Notre mode de vie occidentale nous mène rapidement à une sixième extinction de masse sur notre planète fragile. Nous atteignons les limites planétaires et les points de bascules sous différents aspects :

Le climat;

La diversité biologique;

L'acidification des océans;

La transformation et dégradation des sols (causé par la surutilisation d'azote et de phosphore).

*2019, avec son lot d'incendies, de sécheresses, de canicules et d'ouragans, s'inscrit parmi les trois années les plus chaudes enregistrées depuis 1850 et vient conclure une décennie « de chaleur exceptionnelle », a annoncé ce mardi 3 décembre l'ONU à l'occasion de la COP 25 à Madrid.*

*« L'année 2019 marque la fin d'une décennie de chaleur exceptionnelle, de recul des glaces et d'élévation record du niveau de la mer à l'échelle du globe, en*

*raison des gaz à effet de serre produits par les activités humaines », fait savoir l'Organisation météorologique mondiale (OMM).*

Le dernier avertissement nous vient de la lettre ouverte publiée en décembre dernier par 11 258 scientifiques de 153 pays — dont 409 du Canada dans la revue BioScience.

Leurs conclusions sont claires :

« Nous déclarons (...) clairement et sans équivoque que la planète Terre est confrontée à une urgence climatique », indique la déclaration liminaire de la lettre.

« La crise climatique est étroitement liée à la consommation excessive issue d'un mode de vie riche », indique le rapport. « Nous devons changer notre façon de vivre. »

Les sources d'énergie doivent aller au-delà du carbone. L'alimentation doit inclure moins de viande.

« L'extraction excessive de matériaux et la surexploitation des écosystèmes, entraînées par la croissance économique, doivent être rapidement réduites (...) Nous devons protéger et restaurer les écosystèmes de la Terre. »

« Il est essentiel de parler de l'urgence des écosystèmes dans le monde.

Le Club de Rome en **1968** concluait la même chose :

***Sans un changement radical qui mettra fin à la culture de surproduction et de surconsommation toutes les politiques ne serviront à rien.***

### **Le jour du dépassement :**

Finalement, afin d'illustrer mon propos, il m'apparaît utile de présenter le graphique, du jour du dépassement de la Terre, estimé par l'ONG Global Footprint Network.

En effet, chaque année l'ONG établit le Jour du dépassement de la Terre, En 2019, cette journée est arrivée le 29 juillet soit deux mois plus tôt qu'il y a 20 ans.

Ce qui veut dire que « L'humanité utilise actuellement les ressources écologiques 1,75 fois plus vite » que les capacités de régénération des écosystèmes et que *nous grignotons le capital naturel de notre planète, en amenuisant sa capacité régénérative future.*

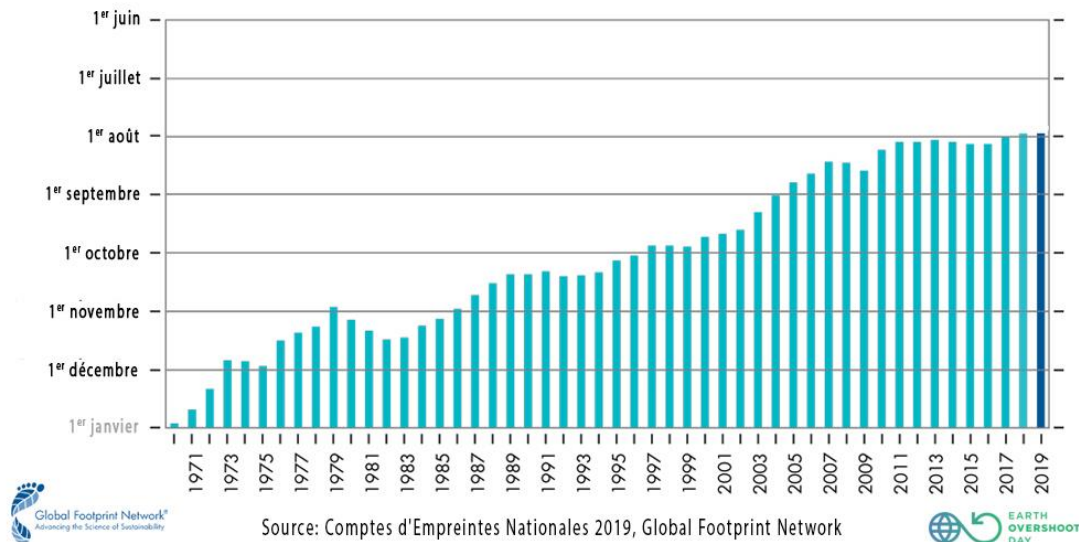


1 planète Terre

## Jour du Dépassement Mondial 1970-2019



1,75 planète Terre



Bien sûr, d'un pays à l'autre, les habitudes de consommation diffèrent et viennent influencer sur la date « de dépassement ». Le Qatar, donne en exemple le Fonds mondial pour la nature (WWF), s'est retrouvé à vivre à crédit après seulement 42 jours, tandis que l'Indonésie a pour sa part consommé toutes les ressources pour une année en 342 jours.

En ce qui concerne les Canadiens, il faudrait diviser par quatre nos impacts de consommation sur la planète. Est-ce possible ? Est-ce réaliste ? Pour rencontrer une telle exigence, il faudrait entièrement revoir notre façon de consommer.

Des scientifiques proposent de qualifier notre époque d'Anthropocène afin de marquer l'impact de l'homme sur le climat, d'autres proposent le terme de Molysmocène (du latin molusmos: action de salir, de souillir), d'autres Poubelloccène.

## **La gestion des ressources résiduelles et le projet d'agrandissement du LET de Ste-Sophie**

### **Plaidoyer pour une économie circulaire :**

#### **ZÉRO DÉCHETS -ZÉRO GACHIS**

Aussi, la nécessaire refonte du modèle économique actuel doit être au cœur de la réflexion du prochain plan de gestion de matières résiduelles des MRC, et le BAPE doit prendre en compte cette situation urgente dans l'évaluation de la proposition du projet d'agrandissement du site d'enfouissement.

La gestion des matières résiduelle fait partie intégrante des enjeux rattachés à une transformation de paradigme de notre mode sur production et de sur consommation et le projet d'agrandissement du LET de Ste-Sophie est une aberration écologique en soi. Autrement dit, avant d'enfouir, il faut prioriser la réduction à la source.

En fait, l'agrandissement aurait pour effet, encore une fois, de perpétuer le fonctionnement du système actuel et irait à l'encontre d'actions qui doivent, être mises sur pied pour la mise en place de politiques structurantes pour atteindre rapidement le zéro déchet.

Le développement et le soutien des initiatives en réduction à la source, en réemploi et en réparation ainsi que la responsabilisation des entreprises devraient être les axes privilégiés par nos communautés au lieu d'accepter que nos déchets soient enfouis.

Cette vision se retrouve notamment dans la Feuille de route vers un Québec zéro émission nette («ZÉN») plus résilient et plus juste, du Front commun pour la transition énergétique qui est une coalition de plus de 60 organisations citoyennes, environnementales, syndicales et communautaires ayant pour but d'accélérer la mise en place d'une transition structurante et porteuse de justice sociale vers le Québec carboneutre de demain (<https://www.pourlatransitionenergetique.org/>)

#### **L'économie circulaire :**

Bien qu'elle doive se situer, selon moi, dans une vision plus large de décroissance, l'économie circulaire a pour objectif de rechercher l'efficacité de l'économie des ressources (Wikipédia)· Cela passe par le fait de donner une seconde vie aux produits et notamment par des méthodes de réemploi, de réparation et de réutilisation des matières premières.

C'est ainsi que dans le cadre de la réflexion de la mise en place de l'économie circulaire, une des premières étapes est de repenser les manières de faire.

D'ailleurs, dans son dernier rapport annuel Recyc-Québec écrit ... *Inhérente à notre mission de société d'État, l'économie circulaire représente une avenue d'avenir pour le Québec et en tant qu'acteur de premier plan dans cette transition, RECYC-QUÉBEC a fait rayonner son expertise dans le cadre de plusieurs événements et présentations.*

À ce compte, nous aurions souhaité que cet organisme gouvernemental vienne défendre cette vision dans le cadre de ces consultations publiques ou au moins profiter des questions qui lui ont été posés pour informer les citoyens des alternatives à la gestion des ressources résiduelles.

Sur la plate-forme Française de l'économie circulaire <https://www.economiecirculaire.org/> on trouve une foule d'informations, de réflexions et de projets mis en place à partir des 3 concepts qui définies l'économie circulaire :

- l'approvisionnement durable, l'éco-conception, l'écologie industrielle et territoriale et l'économie de fonctionnalité qui interviennent majoritairement lors de la phase de production ;
- la consommation responsable et l'allongement de la durée de vie des produits lors de la consommation des produits ;
- le recyclage et la valorisation énergétique en fin de vie.



*Illustration 8: Hiérarchie des modes de traitement des déchets (Source : inspiré de l'Agence Européenne pour l'Environnement)*

On y ajoute :

Le respect de cette hiérarchie de traitement se traduit également par des emplois supplémentaires : la réutilisation ou le recyclage nécessitent par exemple davantage de main d'œuvre que l'enfouissement. A l'heure où la rareté ne porte plus sur le nombre de travailleurs mais bien sur les ressources, il devient urgent de repenser les moyens de gagner en compétitivité en privilégiant l'efficacité des ressources à la productivité du travail.

Mode de traitement	Nombre d'emplois créés pour 10000t traitées (ETP)
Mise en décharge	1
Incinération	3 à 4
Compostage ou Méthanisation	11
Démantèlement	50

Aussi, on peut prétendre, au même titre que le promoteur fait de son projet d'agrandissement de site de Ste-Sophie, que l'économie circulaire a des avantages économiques, permet de créer des emplois et permet un tout nouveau champ d'activité en recherche en écoconception, qui serait un beau terrain d'expertise que pourrait exploiter CEGEP et Université.

L'économie circulaire permet également la sécurisation des approvisionnements et surtout de faire face à la raréfaction des ressources.

Réflexion sur monde fini pour des besoins infinis, d'un monde où le modèle extractif est extrêmement nocif pour des populations indigènes partout dans le monde, est source de tensions sociales et d'assassinats ciblés et d'inégalités.

Chez nous aussi, cette transformation de l'économie toucherait la population comme celle de Greenville sur la Rouge et de la Mattawanie qui n'auraient pas besoin de se battre pour préserver la beauté et la quiétude de leurs lieux et la qualité de leurs eaux. Sans compter l'exploitation éhontée de nos ressources naturelles avec les impacts sur la biodiversité.

Dans cette même vision de réduction de la consommation, il y a une des pistes à explorer sur des modèles de partage de biens, de trocs, de locations que pourraient soutenir les communautés avec en prime, la création de liens sociaux importants. Il existe déjà des modèles de café de réparations et des ateliers où des personnes se réunissent afin de partager leurs expertises et leurs connaissances pour réparer des objets.

Il va sans dire que cette vision devrait être reprise et soutenue dans le cadre d'orientations gouvernementales et budgétaires et accompagnés de lois obligeantes les entreprises à se responsabiliser davantage face à leurs productions en matière d'écoconceptions (préparer les déchets en vue de leur réemploi) et de réductions d'emballages et autres.

Le régime de compensation actuel ne fait pas le poids. Une simple question de pollueurs payeurs. Ce n'est pas aux citoyens de payer les externalités de la vente de produits mis en vente par des entreprises qui n'ont qu'un objectif : réaliser des profits.

Rien de plus frustrant de se faire dire qu'il vaut mieux acheter du neuf que de faire réparer, parce que cela coûte plus cher ou encore que les pièces ne soient plus disponibles.

Rien de plus frustrant de constater qu'il est plus avantageux pour les entreprises de privilégier la production de nouveau plastique que d'acheter du plastique recyclé.

Il faut que les plans de gestions des matières résiduelles intègrent réellement ces principes d'économie circulaire, qui devraient se refléter dans toutes les actions proposées.

Cette orientation n'est pas utopique. La France vient de voter une loi anti-gaspillage. Le Vermont, un état voisin s'est également au problème afin justement de mettre fin à l'enfouissement des matières dites résiduelles. San-Francisco a mis en place une politique de Zéro déchet envoyé en décharge ou en incinérateur soit 100 % de ses détritres recyclés ou compostés.

La situation actuelle :

Lors de l'audition, Recyq-Québec n'a pas été en mesure de répondre à la question afin d'établir quelle proportion des matières enfouies au site actuel pourrait faire l'objet d'une récupération ou d'une revitalisation. Cela aurait été intéressant, pour le débat actuel.

Pour les seules informations à lesquelles nous avons accès, il faut se fier aux fiches d'informations sur les produits de la collecte sélective qui nous procurent des données globales et incomplètes (On ne peut prétendre que les informations concernant les contenants et emballages en polystyrène (PS) # 6, sont exactes puisque des municipalités comme St-Jérôme ne recueillent pas ces produits ?) Peu d'informations disponibles sur les autres produits que l'on pourrait revitaliser;

En fait, on peut comprendre du dernier rapport disponible, que 52 % du papier, du carton, du verre, du plastique et 27 % des matières organiques sont recyclées. 30 ans, après la mise sur pied de la collecte sélective, on en peut qu'être en colère face à ce résultat.

D'autant plus, que trop souvent des produits de la collecte sélective se retrouve dans les sites d'enfouissement en raison de la contamination dans les bacs (notamment le verre...)

Que dire de la gestion du plastique. Un article paru le 30 janvier dernier dans La Presse fait part de la problématique spécifique du plastique qui se retrouve à 90 % dans les sites d'enfouissement au Canada. On y rappelle qu'en 2016, 3,3 millions de tonnes de plastique ont été mises aux ordures – c'était une quantité 12 fois supérieure à la quantité de plastique qui a été recyclé. Le processus de dégradation par fragmentation progressive fait que l'on retrouve du plastique partout, dans les océans, dans les sols, dans l'air et dans l'eau. Avec les conséquences pour la vie pour nous et pour les générations à suivre.

On peut dire que le Québec a manqué à ses responsabilités. La MRC Rivière-du Nord aussi.

En, effet on ne peut aussi que constater, que notre MRC est bien loin des meilleurs résultats si on se le fie au tableau *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine - Année 2018*

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-MRC.pdf>Existe )

Est-ce que ce manque de leadership, de la MRC est lié aux tarifs préférentiels pour les municipalités de la MRC et aux retombées financières importantes (PR-3 2.2.5.5 ententes de collaboration) ?

Est-ce que ces redevances sont des éléments qui influencent la MRC à accepter les matières résiduelles provenant de l'extérieur ?

Ces *privilèges* sont financés par l'ensemble des citoyens (impôts). Ce n'est pas un cadeau de l'entreprise, c'est un élément de la stratégie d'affaires de Waste Management.

### **Recommandations 1**

Considérant que la population du grand St-Jérôme a exprimé très clairement le 27 septembre dernier qu'elle était consciente de l'urgence de la situation et qu'elle exigeait que les autorités politiques s'engagent activement et rapidement à prendre les mesures nécessaires à lutter contre les changements climatiques;

Considérant que nous sommes redevables devants les générations futures;

Considérant que des solutions existent pour mettre fin à la culture de surproduction et de surconsommation;

Considérant que les pratiques actuelles ne sont plus socialement acceptables.

Considérant les articles 53.4. et suivants de la LQE, par lesquels le ministre propose au gouvernement une politique sur la gestion des matières résiduelles, laquelle doit prioriser la Réduction à la source et respecter, dans le traitement de ces matières, l'ordre de priorité suivant, communément appeler la hiérarchie des 3RV-E: (le Réemploi; le Recyclage, y compris par traitement biologique ou épandage sur le sol; Valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substitut à des matières premières; • la Valorisation énergétique; • l'Élimination.

Je demande au BAPE de rejeter, le projet d'agrandissement du LET de Ste-Sophie tel que soumis.

## 2 -GAZS À EFFETS DE SERRE

Lors de la consultation publique, j'ai posé une question, avec plusieurs sous-questions pour tenter d'évaluer la production estimée des gaz à effet de serre, qui serait déversée dans l'atmosphère particulièrement occasionnée par la production de méthane par le projet d'agrandissement du site. (DT1)

J'ai compris que, considérant qu'il y a des zones ouvertes où l'entreprise estime pouvoir récupérer 70 % ces gaz et dans les zones fermées on estime à 95 % la capacité de captation.

Au total on a estimé 124 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de CO<sub>2</sub> qui serait généré par le projet en question en 2039 si le projet proposé était avalisé.

Puis, on est revenu, pour donner suite aux questions de M. Germain, président de la Commission, à obtenir une autre précision du promoteur que pour l'année 2018, une année type selon leurs propres termes, on parle d'émissions nettes de 60 000 tonnes.

Voici ce qui est reporté à la page 59 du verbatim :

*M. GHISLAIN LACOMBE :*

*...Provincial. Effectivement, il peut y avoir une fluctuation par année, mais comme par exemple, 2018, on parle des émissions nettes de 60 000 tonnes, donc c'est une année typique chez nous d'émissions, 60 000 tonnes équivalent en CO<sub>2</sub>, c'est le portrait typique de nos opérations à Sainte-Sophie. Donc 2018, c'est une année typique de génération*

Nous savons qu'en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recueille notamment les données sur les gaz à effet de serre (GES) émis par les entreprises québécoises. Ainsi, toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes. Ainsi pour 2018, 260 entreprises ont déclaré leurs émissions.

Pourtant, si on consulte l'Inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec, (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/index.htm>) pour 2018 le tonnage d'émissions totales de GES (téc. CO<sub>2</sub>) déclarée par le promoteur est de 149 540. Pour 2017 la déclaration fait état de 168 597 téc. CO<sub>2</sub>). Pour 2016, c'est 115 455 téc. CO<sub>2</sub>.

Là, il faudra pour la commission vérifier et demander des explications sur cet écart observé et en conclure sur cette situation.

L'autre élément qui me semble assez surprenant, dans le contexte de l'agence climatique et des effets multiplicateurs de l'émission du méthane, c'est que dans le contexte actuel, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne procède pas à des vérifications ponctuelles sur le site, se fiant à la déclaration de l'entreprise. Probablement, un effet des coupures gouvernementales et du faible financement de ce ministère. Mais ce n'est pas acceptable pour autant.

D'autre part, le discours de Waste Management est pour le moins tordu quand il tente de faire la démonstration que le Biogaz produit devient un avantage par substitution.

Tel que mentionné au chapitre 6, le bilan net des émissions de GES est négatif puisque les émissions fugitives provenant du lieu d'enfouissement, plus grande source de GES du L.E.T., sont compensées par une augmentation des émissions évitées de GES découlant de la substitution de combustibles fossiles dans des installations industrielles, dont l'usine Rolland. Cette compensation entraîne une réduction des émissions nettes de GES obtenue tant pour l'année de référence 2016 (réel) que pour l'année de plus grande émission, soit 2039 (supposant 100 % de valorisation du biogaz). Cette réduction des émissions est donc plus accentuée pour le projet que pour le scénario de référence. En bout de ligne, la comparaison des émissions de la pire année du projet avec l'année de référence permet de conclure que le projet permettra une réduction additionnelle des émissions de GES de l'ordre de 4 500 tonnes de CO<sub>2</sub>e par année. (PR-3 8.8)

Nous pouvons convenir que c'est mieux de récupérer le maximum de méthane produit par le site, mais c'est encore mieux de ne pas en produire du tout.

Le problème de fonds, c'est que l'on présente le gaz naturel comme une énergie de transition alors qu'il est aussi dommageable que l'utilisation du pétrole ou du charbon dans le processus du réchauffement climatique.

Une brève recension d'opinions scientifiques nous permet de comprendre, qu'en fait le méthane qui compose 95 % du gaz naturel, contribue 86 fois plus au réchauffement climatique que le CO<sub>2</sub> sur 20 ans.

Dans le contexte des actions urgentes à prendre pour combattre le réchauffement climatique produire 2 277 435 téq. CO<sub>2</sub> selon l'estimation de l'entreprise pour la période 2023-2041, (DA 13), ce n'est sûrement pas une voie à suivre.

Selon l'ONU, pour que l'espoir de limiter le réchauffement à 1,5 °C ne s'envole pas, il faudrait réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de 7,6 % par an, dès 2020 et chaque année jusqu'à 2030, ce qui nécessiterait une transformation inédite de l'économie mondiale.

On est pas mal parti pour reprendre une chanson connue !

## **Recommandation 2 :**

Considérant la lutte urgente qu'il faut mener contre le réchauffement climatique, il faut rejeter toute augmentation potentielle des gaz à effet de serre. Les conséquences sur l'avenir est trop important pour accepter des subterfuges.

Considérant la nécessité incontournable de décarboniser notre économie et de trouver de nouvelles solutions pour la gestion des matières dites résiduelles.

Considérant que l'on ne règle pas les problèmes qu'on a créés en refaisant toujours les mêmes erreurs.

Je demande au BAPE de rejeter, le projet d'agrandissement du LET de Ste-Sophie tel que soumis.

## **3- MILIEU HUMIDE**

Un autre sujet de préoccupations dans le projet soumis est la présence sur le site visé d'un milieu humide. Il est caractérisé de la manière suivante :

Marécage arborescent : 17,03 (ha)

Marécage arbustif : 0,55 (ha)

Marais 0,36 : (ha)

Étang 0,06 : (ha)

Total 18,0 : (ha)

Ce que je comprends d'un milieu humide c'est qu'il permet de stabiliser les sols, permet d'atténuer les phénomènes d'érosion, d'inondation ou de submersion. Il permet aussi de filtrer naturellement l'eau.

Dans son rapport d'étape de mars 2008 Waste management écrit :

*Les connaissances et les études du site de Ste-Sophie, exploité par Waste Management (WM), ont fait ressortir la présence d'une tourbière boisée en bordure sud-est de ce site, et la présence d'une population d'une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, la Woodwardie de Virginie. La superficie de tourbière potentiellement touché*

*par le projet d'agrandissement est d'environ 3 ha. Les études ont montré que la perte de cet habitat pouvait être compensée par un habitat de remplacement dans des proportions de 3 pour 1*

Dans sa correspondance du 30 avril (document DA15) adressé à M. Michel Simard de la direction des évaluations environnementales, le promoteur fait état de ses engagements et fournit en annexe un état des discussions et démarches. Je cite un extrait :

*Les recherches et discussions avec les organismes du milieu ont fait ressortir à la fois le besoin et l'intérêt pour la conservation dans cette région mais aussi le peu de ressources et de moyens dont disposent les organismes (peu nombreux) actifs en conservation dans cette région. Parmi les organismes avec qui nous avons discutés, peu de projets « mature », c'est-à-dire, à la fois pertinent du point de vue écologique et faisant consensus dans la population, ont pu être identifiés. En effet, les recherches pour l'identification de sites intéressants s'articulent autour de sites qui montent un intérêt écologique, où une intervention de conservation est possible (une acquisition), où le milieu démontre un intérêt et où, idéalement, un organisme local est actif. Ce dernier aspect est important puisqu'il peut permettre une meilleure appropriation et pérennité dans le milieu. Ainsi, dans l'état actuel des discussions, le secteur de la falaise de Prévost et celui du parc régional de la rivière-du-Nord sont les deux sites où un potentiel de conservation a été identifié.*

Cette information soulève plusieurs questions. Est-ce que la proposition peut s'inscrire dans le plan régional pour la conservation des milieux humides de la MRC ? En quoi les solutions envisagées dans des aires déjà protégées viennent compenser la destruction du milieu humide à Ste-Sophie et pour les secteurs limitrophes ? Est-ce vraiment une réelle compensation des fonctions écologiques de ce milieu ? Comment le comité de vigilance pourra-t-il établir qu'il y a une réelle compensation ?

De plus, nous n'avons pas eu d'informations quant à l'ajout d'ouvrages comme des marais filtrants sur la propriété pour récupérer des pertes de fonctions des milieux humides liées à la rétention, la régulation et la filtration des eaux et la rétention des sédiments qui est pourtant mentionnée comme engagement (PR-3 page 8.19)

Remplacer un milieu humide, n'est pas aussi simple que semble l'exprimer le promoteur. Il faut trouver le bon terrain, trouver une source d'eau naturelle, recréer des tampons de rétention d'eau, et comme le disait dernièrement la présidente du Conseil d'administration de Nature Québec, Louise Gratton (LE Devoir 4 février 2020), cela prend un programme de suivi puisque ce n'est seulement après 10 ou 15 ans qu'on peut juger la réussite du travail exécuté.

**Recommandation 3 :**

Considérant qu'à partir de ces informations, nous pouvons conclure que la proposition soumise par le promoteur est incomplète et ne permet pas de compenser pour les dommages causés par le projet;

Considérant que la MRC Rivière du Nord n'est pas en mesure d'assumer un leadership adéquat dans ce domaine, n'ayant pas déposé un plan régional sur la gestion des milieux humides;

Pour toutes ces raisons, je demande au BAPE de ne pas recommander le projet tel que soumis en raison des principes de prévention et de précautions.

## Conclusion

Depuis la soumission du projet par le promoteur, la crise dans les centres de tris est venue interpeller la population et les dirigeantes et dirigeants politiques.

Nous avons également assisté à un débat sur l'étalement urbain qui interpelle directement plusieurs municipalités de notre MRC. Problème qu'il faudra bien régler un jour.

De plus, la sensibilisation de la population sur l'urgence climatique interpelle comme jamais la population. Le nombre de manifestants et manifestantes qui, à travers le Québec, se sont exprimées pour exiger des changements majeurs le 27 septembre dernier en est un témoignage éloquent. À St-Jérôme, nous avons connu une mobilisation historique.

Des nouvelles solutions s'offrent à nous.

Aussi, les projections à long terme sur les besoins d'enfouissement qui nous ont été soumises doivent être remises en cause en tenant compte des nouvelles réalités.

C'est vrai notamment par le fait que la nouvelle politique sur la consigne devrait modifier sensiblement le taux de récupération. Il en est de même de l'orientation du gouvernement fédéral de bannir les contenants de plastique à usage unique. En très peu de temps, si nous assumons le leadership nous pouvons renverser la tendance. En Allemagne, avec une loi sur la consigne le taux de récupération a atteint 90 %. Une simple réorganisation des centres de tris à apporter des résultats de 85 % en Belgique (Science et Vie Décembre 2019)

De plus, le gouvernement québécois doit annoncer ses orientations sur le domaine de l'environnement dans les prochains jours. La grande majorité des organisations politiques au Québec ont fait de cet enjeu un élément important sinon prioritaire de leur plate-forme politique. Nous souhaitons la réalisation d'une réelle coalition pour faire face à cet enjeu majeur et une nouvelle loi pour le climat au Québec.

Il faut considérer la mise en place d'une nouvelle approche dans le domaine de la gestion des matières dites résiduelles. Non seulement il faut changer notre point de vue sur notre mode de consommation mais aussi sur la responsabilité de nos structures locales sur ces enjeux. Est-il logique qu'on ouvre un site d'enfouissement à l'ensemble des municipalités de la CMM ? Cela ne déresponsabilise pas nos représentants face à enjeux ? Et quel rapport de force reste-t-il pour le citoyen pour contrer ces orientations puisque cette structure n'est pas l'objection d'élections ?

Pour toutes ces raisons et pour les arguments soumis, je demande à la commission de soumettre une recommandation négative sur le projet d'agrandissement du site de Sainte-Sophie.

Jacques Bouchard